

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 23/06/2026

ID : 032-213203706-20260623-722026-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	15

DATE DE LA CONVOCATION :
18/06/2026

Objet : Taux de la taxe sur la
vacance des locaux d'habitation

Délibération N° 72-2026

SEANCE ORDINAIRE N°08-2026

Du 23 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six le vingt-trois juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Éric, VILLADIEU Catherine, FOURSIN Guy, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, MATTIUZZO Cyril, POUTEAU Lionel, , CHOMARAT Caroline

Absents excusés: GAURAN Jean-Luc, PLEWA Claude, TERNIER Gilles, RAGUENEAU Laure,

Secrétaire de séance : VILLADIEU Catherine

Procurations : Jean-Luc GAURAN donne procuration à Sylvie ORMIERE
Claude PLEWA donne procuration à Catherine VILLADIEU
Gilles TERNIER donne procuration à Caroline CHOMARAT
Laure RAGUENEAU donne procuration à Lionel POUTEAU
Michèle VILLEMUR donne procuration à Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA

Le maire de la commune de Saint-Clar

Expose les dispositions de l'article 1406 *bis* du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1406 *bis* du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (0 contre, 2 abstentions, 13 pour)

Fixe le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 50%

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le maire, Eric BALLESTER

Secrétaire de séance, VILLADIEU Catherine

